

mauvais oeil une intervention de l'ONU qui pourrait limiter le déploiement de leurs troupes dans une zone de combats ou sembler favoriser un camp plutôt qu'un autre. De plus, il est évident que la simple présence de casques bleus dans une région où se poursuivent les combats augmente les risques d'être blessés ou tués.

Les casques bleus seront vraisemblablement de moins en moins bien accueillis par les combattants et seront davantage visés, car l'ONU adopte une approche de plus en plus interventionniste. Cela est le résultat d'une très grande impatience de la part de l'opinion publique mondiale devant des conflits qui ne cessent de faire des victimes et de réduire à néant les efforts diplomatiques visant à rétablir la paix.

Cependant, des interventions qui se limitent à l'apport d'aide humanitaire ou au renforcement de cessez-le-feu ne favorisent pas nécessairement la fin du conflit et risquent d'exposer les troupes de l'ONU aux dangers des zones de combats pendant plusieurs mois sinon des années. Donc, les casques bleus participant à des opérations de maintien de la paix, si l'on peut dire, peuvent se trouver dans des situations où le conflit se prolonge, ce qui multiplie les dangers et les frustrations comme dans le cas de l'ex-Yougoslavie.

CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

Ainsi, tout en continuant à participer à des activités de maintien de la paix de facture traditionnelle, l'ONU s'est engagée dans des opérations qui outrepassent quelque peu les paramètres établis préalablement. Cette situation a inévitablement eu un impact sur les pays membres de l'ONU, comme le Canada, qui fournissent des contingents de militaires. Faisant allusion à l'année financière 1992-1993, l'Amiral John Anderson, chef d'état-major de la Défense, expose les conséquences en ces termes :

Par le passé, nos engagements envers les Nations Unies touchaient moins de 2 000 militaires en service actif. Or, ce nombre a plus que doublé durant la présente année financière, et les coûts supplémentaires estimatifs liés aux opérations de la paix, de l'ordre de 170 millions de dollars, représentent plus de trois fois la somme prévue au départ⁴.

En effet, au début de 1993, plus de 4 500 membres des Forces canadiennes étaient déployés à travers le monde dans le cadre d'opérations de l'ONU. En plus de cette augmentation, le nouveau contexte international découlant de la fin de la guerre froide a aussi provoqué une certaine modification des règles du jeu, en ce qui a trait au maintien de la paix.

Bien qu'associé au camp occidental pendant la guerre froide, le Canada avait pu jouer un rôle important dans les opérations de maintien de la paix, car les antagonistes se réclamant souvent d'autres camps, reconnaissaient son expérience dans le domaine et son souci de la paix, et acceptaient par conséquent sa participation malgré ses allégeances. Ainsi, la réputation qu'il s'est bâtie au cours des années, outre son désir évident de participer à toutes les opérations, ne serait-ce que pour demeurer à la hauteur de cette réputation obligeaient pratiquement le Canada à participer automatiquement à toutes les nouvelles opérations.

⁴ Procès-verbaux, 32:7.